

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 17-DCM-DGS-075

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIN à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : EQUIPEMENT RADIOS TETRA
AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION
T.P.M. ET LA COMMUNE DU PRADET

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND
Yves PARENT à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Jean-François PLANES, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération « Toulon Provence Méditerranée » avait initié une démarche globale ayant permis de mettre en œuvre une infrastructure mutualisée de radio télécommunication TETRA pour des besoins d'intérêt général.

Ce réseau couvre l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération. C'est un réseau privé autonome (P.M.R), indépendant des réseaux « grand publics » et pouvant être utilisé lors de catastrophes naturelles.

A la signature de la convention autorisée par délibération du Conseil Municipal du Pradet du 19 mars 2015, TPM s'est engagée à nous fournir les équipements «terminaux» et à assurer leur maintenance.

Ces équipements fonctionnent en s'appuyant sur l'infrastructure du réseau TETRA de radio communication mutualisé mis en œuvre par la Communauté.

La commune s'est dotée de six terminaux. Ils sont utilisés dans un premier temps par les services de la Police Municipale, et le seront par le C.C.F.F et autres services lors de manifestations importantes.

La redevance annuelle s'élève à 120 € par an et par terminal.

Une convention avait été signée et il s'agit aujourd'hui de modifier la quantité de terminaux mis à disposition comme suit :

- 8 au lieu de 6 terminaux portatifs SEPURA avec chargeurs de bureau,
- 8 au lieu de 6 étuis de protection rigide avec attache à la ceinture.

Cette convention est d'une durée de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la commune et la communauté d'agglomération reverront les modalités de fournitures d'équipements terminaux TETRA.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le principe de l'avenant à cette convention avec la Communauté d'Agglomération T.P.M.,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte subséquent nécessaire à son exécution**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

